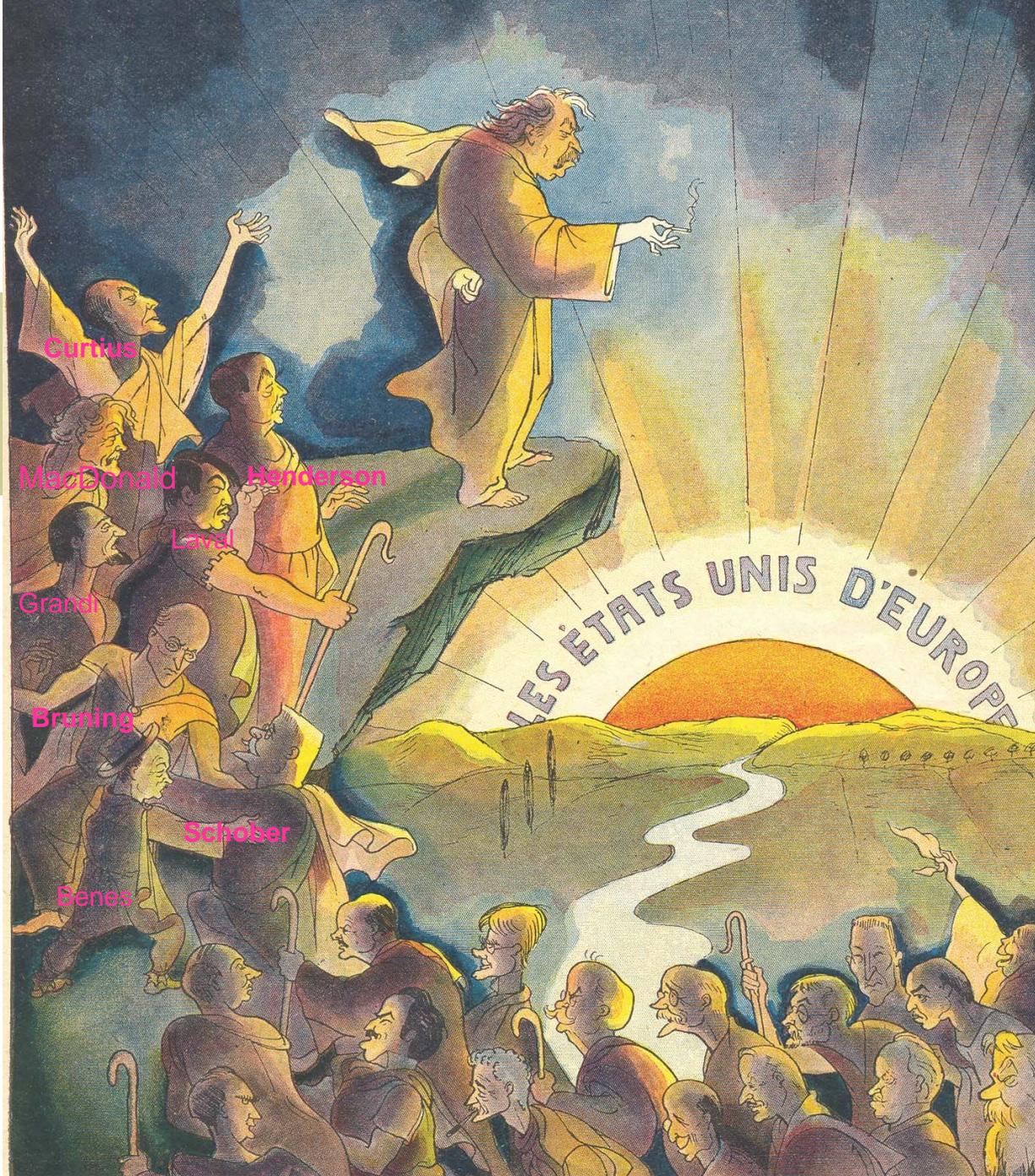
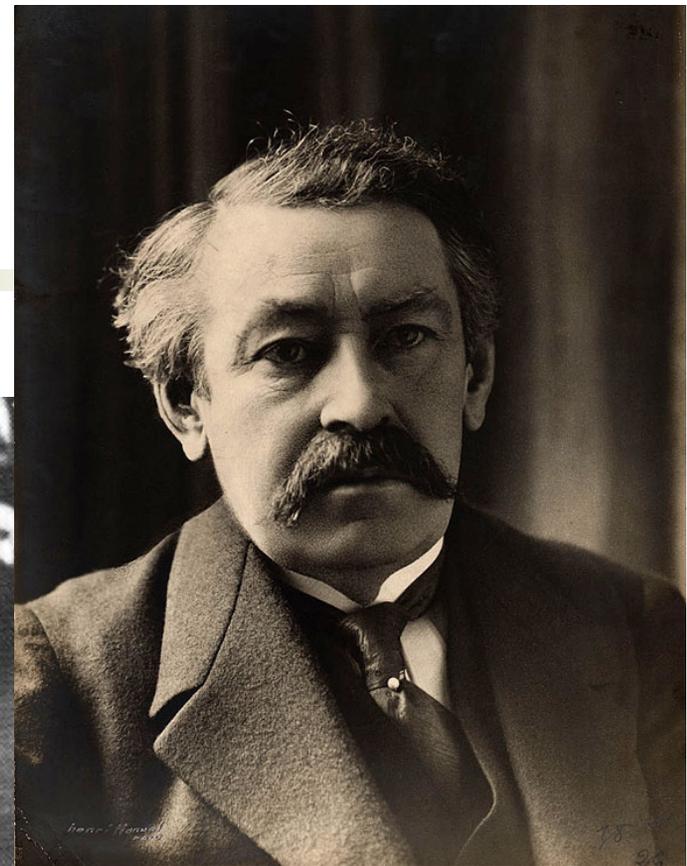


Le Plan  
Briand,  
une  
tentative  
avortée  
d'union  
européenne



# Aristide Briand (1862-1932)



# I. Genèse du projet européen d'Aristide Briand

## ■ A) Une idée en germe depuis Locarno?

- Le 31 juillet 1929, Briand déclare devant les députés français : « *il y a quatre ans que je réfléchis à ce vaste problème* »
- « *J'y suis allé, ils sont venus, et nous avons parlé européen (26 février 1926).* »

- 
- A large black left bracket and a large yellow right bracket are positioned at the top of the slide. A horizontal line with a light green-to-yellow gradient runs across the slide, starting from the left bracket and ending at the right bracket.
- « Il y aura un moment où l'Europe ne restera plus dans l'état de dispersion où elle est. Elle sera, comme l'Amérique, un État fédéral. Sinon, et cela pour régler une production anarchique, elle va à la catastrophe sociale. Il faudra à un moment donné **une espèce d'association d'intérêts** qui sera forcément dominée par les préoccupations d'associations politiques, il faudra trouver une formule **d'Union fédérale d'Europe** comme en Amérique. La France doit se tourner vers un tel avenir » (23 février 1926)

# B. Pourquoi la relance de 1929?

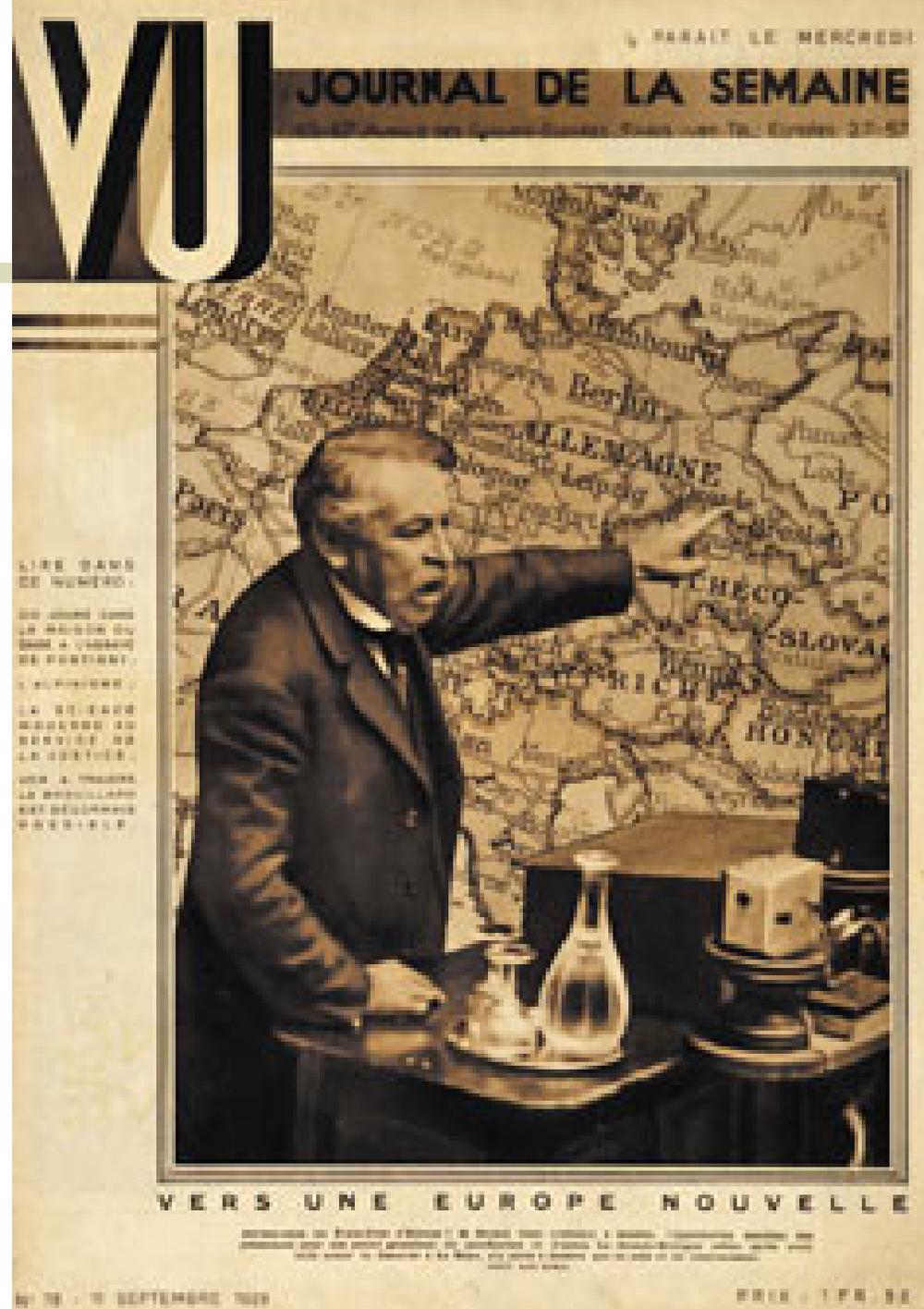
- Problème des minorités et la menace du révisionnisme allemand
  - Décembre 1928 : conseil de la SDN à Lugano  
→ affrontement entre Stresemann et Zalewski
- Déception face au pacte Briand-Kellogg « de renonciation à la guerre » (27-08-1928)
- La conférence de La Haye (août 1929)

## C. Une solide préparation psychologique

- Conseil de la SDN de Madrid (juin 1929)
- 10 juillet : Briand évoque ses projets devant la presse
- 31 juillet : Briand présente son gouvernement à la Chambre et évoque la possibilité de contacts permanents entre gouvernements européens

## II. Le « PLAN BRIAND »

- A. Le discours du 5 septembre 1929
- Xe Assemblée générale de la SDN à Genève



# [ Discours du 5 septembre 1929 ]

- [...] Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral. Ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter de leurs intérêts communs, de prendre des résolutions communes. Ils doivent, en un mot, établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves si elles venaient à naître.
- C'est ce lien, messieurs, que je voudrais m'efforcer de créer. .../...

- 
- A large black left bracket and a large yellow right bracket are positioned at the top of the slide. A horizontal line with a light green-to-white gradient runs across the slide, starting from the left bracket and ending at the right bracket.
- Évidemment, l'association agira surtout dans le domaine économique : c'est la nécessité la plus pressante. Je crois qu'on peut en ce domaine, obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi qu'au point de vue politique ou au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant ».

# B. Les suites immédiates du discours

- Hôtel des Bergues (Genève)



# C. L'élaboration du Mémoire français

- **Alexis Léger**, directeur du Cabinet de Briand et directeur des Affaires politiques et commerciales





- 
- René Massigli
  - Jacques Fouques-Duparc
  - Service Français de la Société des Nations

# [ III. L'échec du projet français ]

- **A. Le Mémoire du gouvernement français (1er mai 1930)**

# Préambule du Mémoire

- **Réfutation des accusations selon lesquelles l'institution nouvelle pourrait nuire à la SDN**
  - « Il ne s'agit nullement de constituer un groupement européen en dehors de la SdN, mais au contraire d'harmoniser les intérêts européens sous le contrôle et dans l'esprit de la SdN (...) »
- **Réfutation d'une éventuelle hostilité du projet à l'égard d'autres Etats extra-européens**
  - L'abolition des douanes intérieures ne signifie pas l'instauration aux limites de la communauté d'une « barrière plus rigoureuse ».

- 
- A large black left bracket and a yellow right bracket are positioned at the top of the slide, with a horizontal line in between. The line is light green on the left and yellow on the right.
- **Pas d'abandons de souveraineté de la part des Etats membres**
    - « C'est sur le plan de la souveraineté absolue et de l'entière indépendance politique que doit être réalisée l'entente entre nations européennes ».

# Propositions concrètes du Mémoire

- **Elaboration d'un « pacte d'ordre général à caractère politique »**
- « Assurer à l'Union européenne les organes indispensables à l'accomplissement de sa tâche ».
- **Mécanismes propres à l'union européenne**
  - Conférence européenne
  - Comité politique
  - Secrétariat

- 
- « Subordination du problème économique au problème politique ».
  
  - « Fédération fondée sur l'idée d'union et non d'unité »
    - « Extension progressive à toute la communauté européenne de la politique de garanties internationales inaugurée à Locarno »
  
  - « rapprochement des économies européennes réalisé sous la responsabilité politique des gouvernements solidaires »
    - → « pacte de solidarité économique » dont le but final serait l' « établissement d'un marché commun pour l'élévation au maximum du niveau de bien-être humain sur l'ensemble des territoires de la Communauté européenne ».
    - « organisation rationnelle de la production et des échanges européens par voie de libération progressive et de simplification méthodique de la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes »

# B. Les réponses des 26 gouvernements européens

- ☹️ Retournement de la conjoncture internationale
- **Risque d'affaiblissement de la SDN** (ex: réponse britannique)
- **Rejet de la machinerie institutionnelle prévue**
- **Priorité de l'économique sur le politique** (exemple : réponse belge)
- **Problème préalable de la révision des frontières** (réponses hongroise ou allemande)
- **Problème des Etats européens non-membres de la SDN** (exemple : réponses allemande ou italienne)

# C. La création de la Commission d'étude pour l'Union européenne

- XIe Assemblée de la Société des Nations
- 11-17 septembre 1930 : plan français débattu à la Société des Nations
  - 11 septembre : rapport Briand
  - 17 septembre : création de la Commission d'étude pour l'Union européenne (CEUE)
  - 23 septembre : 1ère session de la CEUE.
- Les travaux de la CEUE (1931-1932)
  - Mars 1932 : mort d'Aristide Briand